

***Discours d'ouverture lors de la conférence biennale**
Amina Bouayach, Présidente de la GANHRI
5 février 2026, 9h10 -10h00 (en FR, 5 min)

Monsieur ministre d'Etat, ministre de la justice

Monsieur Le maire de yaoundé

Monsieur le President du RINADH

President de la Commission Africaine des dh et des peuples

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Chers amis et collegues

C'est un réel plaisir pour moi d'être à Yaoundé, une ville de convergence pour les droits de l'homme

Je souhaite adresser mes sincères remerciements au Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme pour son engagement constant en faveur de la promotion et de la protection des droits humains sur notre continent.

Mes vifs remerciements , au Président de la Commission des droits de l'homme du Cameroun, son équipe, pour l'accueil chaleureux et la qualité de l'organisation de cette conférence

Au nom de Ghanri je tiens à féliciter l'élection du nouveau Président du RINADH, Prof Kabilia

Je saisir aussi cette occasion pour rendre hommage au président sortant, Joseph Whittal, pour sa disponibilité et son engagement pour les droits de l'homme.

Consacrée au système africain des droits de l'homme, cette conférence se tient à un moment particulièrement difficile, tant au niveau régional qu'international.

Partout, nous constatons une fragilisation des acquis, que l'on croyait pourtant solidement établis.

Les crises politiques, sécuritaires, économiques, sociales et environnementales se multiplient.

Le multilatéralisme s'essouffle, et l'État de droit est mis à rude épreuve.

Dans ce contexte, le thème de cette conférence prend tout son sens. Il répond à une urgence claire :

- celle de renforcer la protection et la promotion effectives des droits humains,
- d'interroger la mise en œuvre réelle des normes existantes, en tant que titulaires d'obligations, et aux individus et aux groupes, en tant qu'ayants droit
- et de redonner toute leur place aux institutions et aux acteurs chargés de les faire vivre.

Cette rencontre n'est donc pas un simple exercice académique.

Elle constitue un moment essentiel de réflexion, de dialogue et de renouvellement de nos engagements

collectifs, face aux défis actuels et à venir des droits de l'homme.

Le renforcement des systèmes régionaux ne se fait ni en substitution ni en concurrence avec le système international.

Les deux niveaux sont fondamentalement complémentaires.

Les conventions internationales établissent le socle normatif universel.

Les systèmes régionaux, quant à eux, jouent un rôle déterminant dans l'interprétation et l'opérationnalisation l'extension de la jurisprudence de ces normes,

au regard des réalités politiques, sociales et institutionnelles propres à chaque région.

C'est précisément cette interaction qui permet de traduire les normes en réalité quotidienne pour les populations.

Permettez-moi, chers collègues, de m'exprimer en tant qu'Africaine, mais aussi en tant que Présidente de la GANHRI, convaincue que notre continent dispose d'atouts réels pour bâtir une Afrique fondée sur l'État de droit.

L'Afrique dispose aujourd'hui d'instruments juridiques et d'une jurisprudence en matière de droits de l'homme qui enrichissent le référentiel universel et y occupent pleinement leur place.

Cependant, leur mise en œuvre effective demeure confrontée à des défis profonds.

Je me limiterai à en citer quelques-uns :

1. l' appropriation encore insuffisante des instruments africains ;
2. l'**élaboration** des politiques publiques se fait souvent sans référence explicite aux obligations régionales ;
3. Les **contraintes institutionnelles auxquelles** se heurtent la mise en œuvre des droits humains ;
4. **Le décalage entre l'engagement international des États et sa traduction concrète dans le droit interne**, affaiblissant ainsi l'effectivité des droits reconnus universellement ;
5. **Le recours à la justice**, en tant que mécanisme de protection des victimes, ou de différends, demeure limité et insuffisant pour de larges segments de la population africaine ;
6. et des contextes nationaux fragilisés par des crises multiples.

Face à ces défis, les Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme peuvent jouer un rôle déterminant.

- favoriser l'appropriation nationale des instruments et de la jurisprudence africains,
- accompagner les États dans la mise en œuvre progressive de leurs obligations,

- servir d'interface crédible entre les autorités, la société et les individus,
- et contribuer à transformer les engagements régionaux et internationaux en politiques publiques fondées sur les droits humains.

Toutefois, malgré l'ampleur de leurs mandats, les INDH se trouvent parfois limitées dans leur capacité d'action.

Leurs mandats sont parfois imprécis ou insuffisamment conformes aux Principes de Paris.

Certaines compétences clés demeurent absentes ou limitées, notamment en matière de suivi des recommandations ou d'accès aux mécanismes de protection.

Enfin, les garanties d'indépendance restent fragiles, et les budgets alloués aux INDH souvent inadéquats pour remplir efficacement leurs mandats

Je tiens néanmoins à saluer le rôle de la GANHRI et du RINADH, qui œuvrent activement à l'accompagnement des INDH africaines, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle aux niveaux national, régional et international.

Cette interaction est consacrée par les Principes de Paris et par l'Observation générale 1.4 du Sous-Comité d'accréditation de la GANHRI, qui reconnaît le rôle des INDH dans le suivi indépendant, l'accompagnement de

la mise en œuvre des recommandations et la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux, tout en réaffirmant l'exigence d'indépendance qui fonde leur légitimité.

Le renforcement du système africain passe également par une coopération accrue entre les INDH africaines, à travers le partage d'expériences, de jurisprudences et de bonnes pratiques adaptées à nos réalités.

C'est dans cette optique que nous saluons en tant que GANHRI, l'initiative du CNDH Maroc et SAHRC pour la mise en place Africain NPM network et à laquelle les INDHs et MNP d'Afrique ; se sont mis ensemble pour agir en tant que continent contre la torture

Le défi, chers collègues, auquel notre continent est aujourd'hui , confronté consiste à adopter des lois, des mécanismes et des procédures qui traduisent clairement les droits humains comme références de résilience, de stabilité et de cohésion sociale pour l'Afrique.

Reconnaitre les difficultés de mise en œuvre est un acte de lucidité et d'ambition.

C'est ainsi que l'Afrique pourra combler l'écart entre la norme et la réalité et garantir l'État de droit chaque fois qu'une injustice est révélée.

Je ne doute pas de la pertinence des réflexions et des propositions qui émergeront de cette conférence, tant

pour renforcer le rôle des INDH que pour éclairer les décideurs.

Je vous remercie.